

seront assurés que les intérêts de l'Ouest soient bien défendus par le directeur de la Cockshutt Plough Co., ministre de la Justice. Il y a quelques semaines le député de Cap-Breton-Sud et Richmond (M. Carroll) trouvait à redire parce que le maire de Glace-Bay avait pris une mesure officielle à propos de quelques difficultés là-bas, parce qu'il était un travailleur. L'honorable député a dit que le maire appartenait au bureau d'une union ouvrière. Cela n'est pas conforme aux faits, je crois, mais l'honorable député a prétendu qu'un homme mêlé au mouvement ouvrier ne pouvait pas accomplir impartialement ses devoirs de maire. Si c'est vrai, je ne suis pas très sûr que le ministre de la Justice ou tout autre membre du cabinet si intimement associé aux entreprises financières et industrielles puisse remplir convenablement ses devoirs officiels. Je répète que je ne dis pas cela pour dénigrer le ministre de la Justice, mais simplement afin de montrer l'état de choses actuel et la nécessité de réfléchir si nous ne voulons pas le perpétuer et l'aggraver. Dans une discussion récente au sujet des villes fermées sur la côte ouest, le député de Skeena (M. Stork), a déclaré que les hommes étaient tellement gardés que personnes ne pouvait débarquer d'un bateau sans qu'un agent de police de la compagnie se tienne à la passerelle et décide en sa faveur. J'ai vu un membre de la gendarmerie à cheval accompagner le représentant d'une compagnie et je me souviens qu'il est responsable au ministre de la Justice. Les ouvriers du pays ne peuvent pas oublier que le ministre de la Justice est aussi intéressé dans des compagnies de papeteries et dans d'autres grandes compagnies industrielles. Je dis cela simplement pour faire comprendre...

M. le PRESIDENT: J'appelle l'attention de l'honorable député sur le fait que l'article en discussion est que "les chartes des banques sont maintenues jusqu'au 1er juillet 1933 sous certains rapports" et que la discussion en comité ne comporte pas la même latitude que la discussion des motifs d'un projet de loi sur la seconde ou la troisième lecture. L'article 13 du règlement, paragraphe 5, dit que:

Les discours dans le comité de la Chambre entière doivent se borner rigoureusement à l'item ou à l'article en délibération.

Je me contente d'appeler l'attention de l'honorable membre sur cet article afin qu'il ne s'éloigne pas de la question.

M. WOODSWORTH: Je me souviendrai de cette règle, monsieur le Président. Je ne crois pas m'être beaucoup éloigné du sujet en discussion. Ces remarques sont très pertinentes à mon avis, puisque nous en sommes

à examiner l'opportunité de prolonger les privilèges des compagnies qui sont représentées par ces mêmes personnages.

Le nom suivant que je relève sur la liste, c'est celui du général sir Arthur Currie, G.C.M.G., de Montréal. Je ne crois pas qu'il fasse partie du conseil d'administration d'aucune des compagnies en question, mais c'est un fait notoire qu'il remplit la fonction de président de l'université McGill; il est donc fort intéressant de constater que nos universités sont unies par des liens aussi intimes avec nos grandes institutions financières. La grande difficulté, c'est que le *Canadian Financial Review* ne donne pas la liste des institutions d'éducation; autrement, nous nous rendrions compte que les universités de même que les journaux sont plus ou moins dans la dépendance des capitalistes.

Voilà pour ce qui est de la liste des membres du Conseil de direction de la banque de Montréal. Encore un mot au sujet d'une couple d'autres administrateurs de banques très en vue. Je remarque que le vice président de la banque du Commerce, sir John Aird, fait aussi partie du conseil de direction de la British American Insurance Company, de l'Imperial Life Insurance Company, de la Western Insurance Company, de la National Trust Company, de la Cockshutt Plough Company, de la Western Canada Flour Mills et de la Brazilian Traction, Light and Power Company. Et cela me remet en mémoire que la *Financial Review* ne dit rien des placements faits à l'étranger. Il est de fait toutefois,—l'enquête menée devant le comité des banques et du commerce l'a révélé,—que nos banques font des placements de plus en plus considérables à l'étranger; il n'y a donc pas le moindre doute que ces capitalistes canadiens ne soient particulièrement intéressés dans ces compagnies étrangères. De plus, je remarque que la coopération la plus étroite existe entre l'association des banquiers du Canada et celle des banquiers des Etats-Unis. Je remarque également, en me référant à certaines publications anglaises, que l'association des manufacturiers canadiens fait partie de la British Empire Producers' Association. Nous nous rendons donc compte que ces grandes compagnies sont en relation assez intimes avec les institutions financières des Etats-Unis et de l'étranger, sans oublier les grandes compagnies financières et industrielles de l'Angleterre.

Je me bornerai à mentionner en passant quelques-uns des personnages les plus en vue de la haute finance: sir Thomas White, vice-président de la banque du Commerce; sir Joseph Flavelle, vice-président de la même